

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 019-6560/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et paiement de la cotisation 2019

MET 19/11994/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), présidée par Catherine Vautrin, également Présidente de Reims Métropole, a pour objectif de confronter les pratiques et mutualiser les initiatives des politiques publiques de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante.

L'AVUF, association d'élus et de techniciens (70 villes et intercommunalités), organise régulièrement des colloques et séminaires sur les six thèmes suivants :

- Valorisation de la recherche et développement économique,
- Campus et université dans la ville,
- Europe et relations internationales,
- Universités et cartes territoriales,
- Vie de l'étudiant,
- Métropolisation.

Afin de bénéficier du partage d'expériences sur l'organisation de la recherche et de l'enseignement supérieur au sein de grands territoires à l'échelle nationale et internationale, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France initiée en 2016 pour la Métropole et se substituant à celles de Marseille-Provence Métropole et de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

Le montant de la cotisation au titre de l'année 2019 pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants est de 1 500 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de Métropole du 7 avril 2016 approuvant le règlement budgétaire et financier,
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La pertinence pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de pouvoir confronter sa vision et son expérience sur l'organisation de l'Enseignement Supérieur et la Recherche à celles d'autres grands territoires nationaux et internationaux.
- L'importance de créer du réseau dans ce domaine,
- La nécessité d'effectuer une veille sur les grandes thématiques liées à ce domaine.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) ainsi que le paiement de la cotisation 2019 d'un montant de 1 500 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal Métropolitain, en section de fonctionnement : sous politique B360, chapitre 011, nature 6281, fonction 67

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART